

Les femmes en politique: en route vers la parité

Résumé et recommandations

Le Québec est l'une des sociétés dans le monde où les luttes féministes ont mené aux plus grandes avancées pour l'égalité entre les femmes et les hommes. Pourtant, ici comme presque partout ailleurs, les femmes sont sous-représentées en politique. Leur présence à l'Assemblée nationale stagne autour de 30 % depuis une quinzaine d'années. Cette situation indique qu'un changement de stratégie est nécessaire et qu'il faut plus que des mesures incitatives si on veut atteindre la parité.

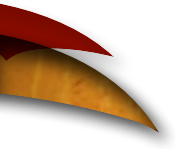


Les obstacles systémiques à l'entrée et au maintien des femmes en politique sont moins visibles que par le passé, mais ils n'ont pas disparu pour autant. La culture des partis et des institutions politiques, l'inégal partage des responsabilités familiales entre femmes et hommes, et la socialisation différente des filles et des garçons sont toujours bien présents.

Dans l'avis *Les femmes en politique: en route vers la parité*, le Conseil du statut de la femme a étudié les mesures adoptées au Québec et ailleurs dans le monde, pour hausser la présence politique des femmes. Les témoignages de dix-huit femmes qui ont fait ou font de la politique viennent illustrer leurs difficultés de parcours. De plus, une étude de cas a permis de mieux comprendre ce qui se fait en région pour accroître la présence des femmes dans les lieux de décision.

Les conclusions de cette recherche démontrent qu'il est nécessaire d'effectuer un virage pour atteindre la parité en politique. Le Conseil est d'avis que des changements importants doivent être entrepris dans quatre domaines :

1. Le recrutement des candidates;
2. La conciliation travail-famille;
3. La socialisation politique des femmes;
4. Les projets structurants pour soutenir l'action politique des femmes.



À cet égard, il adresse sept recommandations aux autorités politiques et gouvernementales.

1. Que la Loi électorale du Québec soit modifiée pour y inscrire le concept de « zone paritaire » comme fondement démocratique et électoral. Les partis politiques auraient l'obligation de recruter un minimum de 40 % et un maximum de 60 % de candidates et de candidats sans quoi des pénalités financières importantes seraient prévues.
2. Que chaque parti politique provincial soit tenu de publier un bilan de ses pratiques de recrutement et de sélection après chaque élection générale ainsi qu'un plan d'action pour améliorer son taux de candidatures féminines.
3. Que l'Assemblée nationale se dote d'une politique d'articulation travail-famille, qui pourrait inclure : une salle familiale, un calendrier tenant compte des besoins des élus parents, le vote par procuration, des services de garde et d'autres mesures similaires.
4. Qu'en matière de congé de maternité, de paternité et parental, le gouvernement respecte les normes de l'Organisation internationale du travail, soit au moins quatorze semaines de congé. Ces congés devraient aussi s'appliquer au palier municipal.



5. Que les municipalités suivent l'exemple de la Ville de Montréal et mettent sur pied des comités chargés d'étudier les besoins des élus en matière de conciliation entre la vie politique et la vie familiale.
6. Que le gouvernement maintienne le programme *À égalité pour décider* en revoyant la distribution de son financement pour privilégier des projets structurants; qu'il réserve une partie de son financement pour des projets visant les jeunes filles; et que l'attribution de son financement tienne compte des défis régionaux propres aux femmes.
7. Que le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire s'engage à porter une attention particulière aux mesures favorisant la participation politique des femmes et des filles dans la restructuration régionale en cours, en assurant une mixité de représentativité des femmes et des hommes dans les instances.

www.placealegalite.gouv.qc.ca/femmes-en-politique